



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professionnels du spectacle

Question au Gouvernement n° 917

Texte de la question

## INTERMITTENTS DU SPECTACLE

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Paillé, pour le groupe UMP.

**M. Dominique Paillé.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication. Mercredi dernier, un personnage prétendant représenter les intermittents du spectacle avait quelque peu perturbé notre séance de questions d'actualité.

Mais surtout, deux jours auparavant, c'est sur le plateau de France 2 qu'un événement de même nature, qui s'était traduit par une obligation pour le présentateur de céder son fauteuil, avait choqué un grand nombre de nos concitoyens. Ils ont vu là une sorte de prise d'otage. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Jean-Claude Lefort. C'est vous, le terroriste !

**M. Dominique Paillé.** La généralisation de ce type d'actions - puisque d'autres intermittents sont intervenus, notamment dans les stations régionales de France 3 - fait, semble-il, peser une réelle hypothèque sur la liberté de l'information. *(« Oh ! » sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour prévenir un tel risque ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. Jean-Jacques Aillagon,** ministre de la culture et de la communication. Monsieur le député des Deux-Sèvres, ce qui s'est passé la semaine dernière dans cet hémicycle mérite en effet la réprobation. Nous sommes en 2003, pas en 1793 ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Et l'Assemblée nationale n'est pas la Convention ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Jean-Claude Lefort. Quel dommage !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** On ne peut pas imaginer que, demain, la « section des piques tricoteuses » campent dans les tribunes pour invectiver la représentation nationale ! *(Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Pour ce qui est de l'incident survenu au cours du journal de France 2, c'est, là aussi, le principe de la liberté de l'information qui est mis en cause. *(Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. Arnaud Montebourg. Et Bernadette Chirac ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** En quoi consiste le principe de la liberté de l'information,

que nous défendons ? L'information doit être de la seule responsabilité de ceux qui la font. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Il n'appartient à aucune puissance, notamment sous la pression d'envahisseurs, d'en perturber le cours. Peut-on imaginer que, demain, un individu (*« Bernadette ! » sur les bancs du groupe socialiste*) un groupe de pression, une organisation, qui estimerait que tel ou tel média ne rend pas suffisamment compte de son activité (*« Bernadette ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) s'en empare par la force pour tenter d'y imposer son message ? C'est naturellement inadmissible.

J'ai donc demandé à la direction de France Télévisions de prendre toutes les mesures pour que, désormais, l'indépendance et la sérénité de l'information, que tous ici soutiennent, soient totalement assurées.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Huées sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est un intermittent du ministère !

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 917

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 novembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 novembre 2003